Image not found or type unknown

charge de travail supplémentaire

Par **gajah**, le **19/06/2011** à **07:59**

Bonjour,
Je travaille dans un organisme de formation et suis responsable de la mise en place d'actions dans un domaine spécifique.
Dans mon service, une personne est absente pour longue maladie, une autre vient de démissionner. La charge de travail qui en résulte est répartie entre les personnes restantes. Entre autres moi.
Or je ne peux pas assumer cette charge de travail supplémentaire. Je suis déjà insomniaque, j'ai des problèmes d'hypertension, je commence à devenir dépressif et avoue avoir commencé à penser pour la première fois... au suicide.
Le tout dans un environnement défavorable, le directeur étant un pyschopathe notoire
Ma question est donc la suivante : est-il possible de refuser une charge de travail ? Et si oui, comment ? sans risquer un licenciement pour faute.
Merci pour votre aide, vos conseils, vos informations...

Par **gajah**, le **19/06/2011** à **10:25**

J'ajoute qu'il s'agit bien d'un problème de masse de travail et non pas d'un type de tâches pour lesquelles je ne suis pas compétent...

Par **P.M.**, le **19/06/2011** à **11:07**

Bonjour,
Avant de refuser catégoriquement d'accomplir les tâches qui vous sont confiées, pour éviter que l'on évoque une insubordination, je vous conseillerais d'alerter par lettre recommandée l'employeur sur vos charges de travail exorbitantes et soit d'en envoyer copire au Médecin du Travail soit de prendre rendez-vous avec lui, ce qui serait encore mieux...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés